

Règlement d'ordre intérieur

Ce règlement d'ordre intérieur précise les modalités de gestion et de fonctionnement du **Vignoble didactique du Martinet à Monceau-Roux**

I – Membres effectifs, sympathisants, et donateurs.

- 1) Les membres effectifs parrainent au minimum 5 pieds de vigne avec un maximum 10 pieds de vigne.

Nous souhaitons que les membres effectifs participent aux traitements du sol, de la vigne ainsi qu'aux différentes festivités, activités pédagogiques liées au vignoble (visites, accueils des écoles ou différentes associations) et ce dans la mesure du possible.

- 2) Les membres sympathisants parrainent au minimum 1 pied de vigne avec un maximum de 5 pieds de vigne.

Les membres sympathisants peuvent sans obligation participer aux activités/festivités du vignoble.

- 3) Les membres donateurs versent un montant (minimum 10 euros) sur le compte BE47 0018 1882 5980 de VEG. Ces personnes peuvent sans obligation participer aux activités/festivités du vignoble.

...

II – Site Web et Page Facebook.

L'association dispose des domaines webs suivants :

Vinsetgourmandisesdewallonie.be et **vignobleduMartinet.be**

Le gestionnaire du site veillera à respecter l'anonymat et la vie privée des membres qui en auront exprimé le souhait.

III – Organisation d'événements spéciaux extérieurs au site du Martinet

L'association soutient toute initiative visant à promouvoir son projet.

IV – Assurances

L'association prendra les dispositions nécessaires en matière d'assurances pour le travail au vignoble et lors de toute initiative pour soutenir ce projet

Remarque

Une réunion annuelle des membres effectifs, sympathisants et donateurs sera organisée afin d'informer sur l'évolution du projet, des activités et des futures initiatives liées au projet